

Fiche pratique Artiste plasticien en Allemagne

Réalisée par le Bureau des arts plastiques de l'Institut français d'Allemagne, cette fiche est destinée aux artistes plasticiens français qui souhaitent développer leurs activités professionnelles en Allemagne. Elle regroupe les informations et les liens vers les ressources et les outils de travail indispensables à l'installation et à la professionnalisation des artistes en Allemagne.

I. Immatriculation et identification

L'**immatriculation et l'identification des activités professionnelles** pour les artistes plasticiens indépendants se fait **auprès du bureau des impôts compétent** dans un délai d'un mois à compter du début des activités. En général, les professions artistiques font partie des **professions libérales** pour lesquelles aucune inscription au registre du commerce n'est requise.

> Adresses et contacts du bureau des impôts compétents
www.finanzamt24.de

II. Sécurité sociale

La Caisse d'assurance sociale des artistes en Allemagne est la **KSK (Künstlersozialkasse)**. Elle garantit aux artistes et aux publicistes indépendants de bénéficier d'une protection similaire à celle des salariés. Elle n'est pas elle-même un prestataire de services, mais coordonne le paiement des cotisations de ses membres à une assurance maladie et à l'assurance retraite de leur choix. Les artistes et publicistes indépendants ont droit à l'ensemble du catalogue légal des prestations. La contribution mensuelle individuelle versée à la KSK par un artiste ou publiciste dépend de ses revenus professionnels.

> Information et conditions
www.kuenstlersozialkasse.de

III. Fédération

La fédération des artistes plasticiens en Allemagne, le **BBK (Bundesverband Bildender Künstlerinnen und Künstler)**, est active depuis 1972. Elle représente les intérêts professionnels des artistes visuels indépendants dans la politique et l'administration fédérales. C'est un **interlocuteur politiquement indépendant** vis-à-

vis des Länder dans les affaires transnationales, des membres du Bundestag allemand et des commissions de l'Union européenne.

L'Association fédérale BBK observe et analyse la situation sociale de la profession et développe des stratégies pour améliorer la situation économique, la sécurité sociale et l'encadrement de la politique culturelle, telles que le droit d'auteur à l'ère numérique. L'association regroupe plus de 10 000 membres artistes visuels. Il s'agit d'une communauté de solidarité et de lobbying forte pour tous les artistes visuels en Allemagne. Elle coopère étroitement avec d'autres associations d'artistes et acteurs de la politique culturelle de la société civile.

> [Information](#)

www.bbk-bundesverband.de

IV. Facturation et taxes

Un portail d'information mis en place par le ministère de la Culture et de la Communication (Bundesregierung für Kultur und Medien) recense toutes les informations nécessaires aux procédures liées à la TVA et à la facturation. Artistes indépendants et micro-entrepreneurs peuvent y trouver les liens utiles pour les transactions commerciale vers ou de l'Allemagne. Ce site, entièrement bilingue, propose également des modèles de factures et des informations pour la régulation des droits de douanes.

> [Information](#)

www.touring-artists.info/en/home

V. Ressources

En Allemagne, pays fédéral, la culture est gérée et financée par les Länder et par le mécénat privé ou d'entreprise. Chaque Land propose une politique de soutien aux artistes plasticiens et créateurs. Les conditions et les offres sont à trouver sur les pages "Kulturförderung" (subventions culturelles) des sites officiels de ces Länder ou des municipalités.

Ateliers

Dans le cas de Berlin, la fédération BBK développe un **programme de subvention d'atelier**. En 2020, 936 studios et appartements-studios sont subventionnés grâce à ces fonds de la ville. Les offres des ateliers vacants sont continuellement annoncées via le portail du BBK Berlin et attribuées par un comité de sélection nommé par le Sénat en fonction des critères de professionnalisme et d'urgence de la demande.

En plus de ces offres subventionnées, le BBK Berlin publie chaque semaine les annonces d'ateliers vacants sur le marché immobilier berlinois, accessibles sans jury ni commission.

> [Information et conditions](#)
www.bbk-berlin.de

Bourses et financement public

Dans le cas de Berlin, la liste des financements publics du Sénat de Berlin est publié sur le site Internet de la ville. Les financements sont nombreux et s'adressent à toutes les disciplines artistiques. Dans le domaine des arts visuels, elles couvrent des programmes tels que les **bourses de recherches**, les **aides à la publication**, à **l'exposition, aux déplacements**. Sont recensés également les fondations et les sites de financement participatifs qui soutiennent les activités artistiques.

> [Source et informations](#)
www.berlin.de/sen/kultur/foerderung/foerderprogramme
www.kulturfoerderpunkt-berlin.de

Marché de l'emploi

Dans le cas de Berlin, un grand nombre d'offres d'emploi dans le **secteur des arts visuels, de la communication, des musées, et de la pédagogie** pour la ville de Berlin est proposé sur le site Creative City Berlin.

> [Information](#)
www.creative-city-berlin.de